



Comité Interprofessionnel du Bois-Energie

Monsieur le Sénateur Daniel Gremillet
Président du Groupe Energie du SENAT
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Objet : Demande de rendez-vous avec le groupe Energie du Sénat

Copie : Monsieur ALEXIS SIMON, Secrétaire Exécutif

Paris, le 24 octobre 2019

Monsieur le Président,

Le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) rassemble environ 150 organisations professionnelles, entreprises de la forêt et du bois ainsi que du secteur de l'énergie, associations de terrain, qui s'emploient à promouvoir le chauffage collectif et industriel au bois.

Nous sommes en relations étroites avec le Ministère de l'Ecologie et bien sûr, avec l'ADEME pour faire avancer les règles de l'art et sensibiliser/informer les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les entreprises industrielles... et, plus généralement, tous les acteurs susceptibles de mettre en œuvre un projet de chaufferie bois, associée ou non à un réseau de chaleur.

Dans le contexte actuel de baisse du prix des énergies fossiles et de gel de la taxe carbone, nous rencontrons des difficultés pour concrétiser de nouveaux projets, nonobstant le soutien des aides publiques existantes : subvention du Fonds chaleur et TVA à taux réduit sur les réseaux de chaleur vertueux (mesure très efficace issue d'un amendement sénatorial à la loi logement de 2006, dont nous nous félicitons chaque jour !)

Nous avons constaté avec plaisir que plusieurs sénateurs ont déposé des amendements pour faciliter la mise en œuvre des réseaux de chaleur renouvelable.



Comité Interprofessionnel du Bois-Energie

Certains ont été adoptés et d'autres rejetés et nous regrettons vivement que Madame la Ministre se soit opposée à ces amendements, pour des raisons d'ailleurs plus de forme que de fond.

Aussi nous souhaiterions vous rencontrer, avec des membres du groupe de travail ENERGIE, pour vous présenter notre filière, grande absente du débat public sur la transition énergétique, ses atouts pour les territoires et l'environnement, et évoquer les obstacles que nous rencontrons pour avancer dans la présente période. Si ceux-ci ne sont pas levés par des mesures législatives, réglementaires et fiscales, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs très ambitieux de la loi TEPCV, déclinés au sein de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), et récemment entérinés par l'intermédiaire de la loi énergie climat.

En espérant que vous pourrez répondre favorablement à notre demande, nous vous prions d'agréer Monsieur le président l'expression de nos sentiments respectueux.

Mathieu FLEURY

Président du CIBE

P.J. : Nos Propositions économiques, financières et fiscales pour relancer le développement des applications collectives du bois-énergie